



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 47945

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales sur l'intérêt que présenterait le développement des « jumelages de classes », entre des classes d'écoles de métropole et des classes équivalentes aux Antilles, à La Réunion ou dans le Pacifique. En effet, ces échanges, même s'ils sont assez coûteux pour les collectivités et les familles, s'avéreront particulièrement utiles et intéressants pour la connaissance des réalités hexagonales et ultramarines. Ces échanges sont aussi très porteurs pour le développement du tourisme des familles métropolitaines, et pour une nouvelle approche de l'hexagone, des enfants et de leurs familles ultramarins. Un partenariat académique, à titre expérimental dans plusieurs départements pilotes, pourrait être lancé dans les deux années qui viennent. Il lui demande donc de lui indiquer s'il compte développer cette initiative, avec son collègue chargé de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est attaché à la mise en relation des établissements d'enseignement d'outre-mer et de métropole : de nombreux réseaux existent d'ores et déjà. De telles initiatives ne sont cependant pas exclusives d'une ouverture des établissements ultramarins à d'autres espaces comme l'environnement régional ou encore l'Union européenne, qui porte des programmes spécifiques favorisant les échanges entre établissements. Les jumelages sont d'ores et déjà répandus entre les classes de métropole et d'outre-mer. Pour la Polynésie Française, on peut ainsi citer le jumelage des classes de Fakarava en Polynésie Française et de Cavaillon dans le Lubéron, où les enfants des écoles australes qui sont venus en métropole dans le cadre d'un jumelage. Ce type d'initiative est également encouragé par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, développées au travers du plan national d'équipement numérique dès 2008. Dans le cadre de l'éducation prioritaire, le programme « ambition réussite » en réseau contribue également au renforcement de ces partenariats (École nationale de chimie, École des mines...) en fonction du contexte local.

Quatre établissements en Guadeloupe, douze en Guyane, dix-neuf à la Réunion et huit en Martinique font partie de ce réseau. « Les cordées de la réussite » constituent également un dispositif innovant : il s'agit du jumelage entre classes de lycées et étudiants de grandes écoles (IEP, écoles d'ingénieurs...). En Martinique treize lycées labellisés participent à cette opération. En Nouvelle-Calédonie, un partenariat a été noué avec Sciences-Po Paris pour permettre à des jeunes mélanésiens d'accéder à cet institut. S'agissant de l'enseignement supérieur, en partenariat avec la mission politique de la ville et la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et l'exclusion (HALDE), est prévue l'ouverture d'un master diversité sciences politiques entre l'IEP de Lille et la Guyane pour les jeunes issus des quartiers défavorisés. Un système de bourse et de soutien financier est prévu pour les étudiants venant des DOM. Enfin, une réflexion a été engagée pour créer un programme d'échanges interuniversitaires tripartite auxquels participeraient une université métropolitaine, une université d'outre-mer et une université étrangère située dans la zone régionale de l'université d'outre-mer. Cette dernière serait le pivot autour duquel s'articulerait la mobilité des étudiants venant de métropole et ceux issus de l'université étrangère. L'objectif est de développer le rayonnement international des universités d'outre-mer en favorisant la mobilité étudiante dans le cadre d'un programme d'échanges interuniversitaires. En effet, les quatre universités d'outre-

mer (université des Antilles et de la Guyane, université de La Réunion, université de la Nouvelle-Calédonie et université de la Polynésie française) constituent à la fois les seuls points d'ancrage francophones et européens dans des zones régionales principalement anglophones (Caraïbes, Océan Indien, Pacifique, Océanie) et des points d'entrée, pour les étudiants français, vers des zones économiques émergentes (Afrique du Sud, Inde, Australie, Caraïbes).

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47945

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Intérieur et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4150

Réponse publiée le : 25 août 2009, page 8289